



## Compte-rendu Groupe de Travail ISVL 28 nov. et 10 déc. 2018

Présents pour le SNUipp : Pierre Brezot, Bruno Ribard et Catherine Desliens.  
AEFE : M. Signoles, Secrétaire général, et Mme Beltran, Direction Affaires Financières et Contrôle Gestion

### Barème 2019

Le montant de l'enveloppe « fermée » (et non « constante ») va baisser de près d'un million pour atteindre 48,7 M€, en partie sous l'effet change-prix, mais surtout par la baisse du nombre de personnels suite aux suppressions de postes de résidents.

Les autres critères (Qualité de vie indice Mercer, Attractivité zones MEAE et durée moyenne de résidence) étant sans changement, seules ont été étudiées les évolutions des montants du transport et des loyers.

### Santé

En préalable au premier GT, la **FSU** a proposé de prendre en compte les nouvelles tarifications MGEN. Actuellement, le calcul ISVL comporte un indicateur santé basé sur un forfait unique de 80€, il nous semblait nécessaire donc le moduler en fonction des trois zones tarifaires récemment créées par la MGEN. Le secrétaire général a donné son accord et précisé que cette prise en compte, cependant, ne modifiera les ISVL qu'à la marge (l'indicateur santé est bien moins important que les loyers par exemple). De plus, elle ne modifiera pas l'enveloppe qui reste fermée.

À l'étude des documents de la MGEN, il est décidé lors du deuxième GT de remplacer le forfait santé (forfait unique de 80€ jusqu'à présent) par un montant moyen entre les cotisations plancher et plafond de la prestation moyenne "Indigo" de la tranche des 30/49 ans, pour chacune des zones, ce qui donne : zone 1 : 111€, zone 2 : 112€, zone 3 : 124,5€.

### Transport

Nous avons revu les tarifs, faisant part des remarques des sections et étudiant notamment les évolutions importantes ou fortes disparités sur une même zone. Plusieurs tarifs ont ainsi été réexaminés.

### Loyer

Là aussi, nous avons revu les tarifs, faisant part des remarques des sections et étudiant notamment les évolutions importantes ou fortes disparités sur une même zone. Nous avons aussi souligné que certains loyers étaient basés sur des 3 pièces et non 3 chambres. Plusieurs montants ont ainsi été ré-examinés.

### Variations

Le secrétaire général souligne les fortes variations monétaires pour quelques pays (perte ou gain), et cite l'exemple de certaines monnaies qui ont perdu jusqu'à 50 % de leur valeur, ce qui signifie un réel effet d'aubaine. Il existe aussi des évolutions sensibles du coût des transports ou des loyers (là aussi, à la baisse ou à la hausse), généralement lissées au barème de janvier par la volonté d'enrayer les baisses mais bloquant les hausses nécessaires en raison de l'enveloppe fermée. Il a été décidé de tenir compte de ces variations tout en limitant les baisses. **Pour les pays dont la variation annuelle confirme celles des années antérieures, les variations de l'ISVL seront plus conséquentes cette année et pourront s'échelonner de -20% jusqu'à +25% pour les extrêmes.**

Les 5 pays pour lesquels nous sommes parvenus à une baisse beaucoup moins importante (d'environ 1/3) que celle prévue par la prise en compte des critères précédents (dévaluation monétaire, loyer, transport) sont l'Algérie, l'Iran, le Niger, le Nigeria, et la Norvège.

Les pourcentages de variations définitifs pour chaque pays ne pourront être fixés qu'une fois les variations dues aux effets change-prix communiqués à l'AEFE.

*Article en ligne sur les modalités de calcul et d'évolutions de l'ISVL*